

ANDRÉ POTOCKI

> Penser ensemble la Cour de cassation de demain

M. André Potocki, président de la commission « Cour de cassation 2030 », a bien voulu répondre à nos questions sur les missions de cette instance.

Pourquoi une telle commission ?

Dès son installation, la première présidente a engagé un vaste mouvement de réflexion sur le fonctionnement de la Cour de cassation et les améliorations qui pouvaient lui être apportées. Dans ce but et en liaison avec le procureur général, elle a mis en

André Potocki est président de la commission « Cour de cassation 2030 »

place plusieurs groupes de travail dont certains ont déjà déposé leurs

conclusions. Ces structures, composées d'acteurs internes à la Cour de cassation, prennent en compte la situation actuelle de cette haute juridiction et ont pour mission de proposer des réformes concrètes pouvant être mises en œuvre rapidement. Portant ensuite son regard au-delà des échéances immédiates, la première présidente a estimé nécessaire de réfléchir à l'avenir de la Cour de cassation à moyen terme. À cette fin, avec le procureur général, elle a institué la commission « Cour de cassation 2030 » dont elle m'a confié la présidence (lettre de mission : <https://bit.ly/2FXrTY2>). Sans exclure des propositions précises, cette instance s'attache donc plus à la prospective qu'aux réformes immédiates. Elle réunit des membres de la Cour mais également des personnalités extérieures. Elle identifie et analyse les changements en cours et, si possible, à venir dans les domaines juridique, institutionnel et international pour projeter les enjeux et les opportunités qu'ils constituent pour la juridiction. Enfin, il lui appartiendra de suggérer dans différents domaines des orientations permettant à la Cour de cassation de combiner ses missions traditionnelles avec les attentes nouvelles adressées aux juridictions supérieures. Ces différentes instances visent à permettre à la Cour d'accroître son efficacité actuelle tout en se préparant aux mutations qui viennent.

Qui sont les membres de la commission et quelles sont les méthodes de travail que vous avez adoptées ?

Diversité et ouverture guident tant la composition de la commission que ses méthodes de travail (bios des membres de la commission : <https://bit.ly/2ZZTUWr>). Conjuguer la diversité d'expériences multiples et la connaissance précise des différentes questions dont nous débattons m'apparaît un gage d'ouverture et de sérieux. C'est dans cet esprit qu'ont été choisis les douze membres qui composent la commission. La connaissance intime de la Cour de cassation est assurée par Christophe Soulard et Bruno Cathala, ainsi que par Sandrine Zientara. François Feltz a une perspective d'ensemble du fonctionnement de la justice. François Molinié apporte un regard à la fois extérieur et proche sur le Conseil d'État et la Cour de cassation. Xavier Ronsin, et Catherine Lesage, nous permettent d'intégrer le point de vue

des juridictions du fond. Notre réflexion sur le droit est enrichie par Florence Bellivier et René Sève. En outre, ce dernier, en sa qualité de contrôleur budgétaire et comptable ministériel, donnera à nos débats une traduction budgétaire concrète. Carol Xueref, qui connaît particulièrement les entreprises, nous soumet le point de vue du monde économique. Enfin, Angelika Nussberger, francophone et francophile, nous fait bénéficier de son savoir universitaire, de son expérience de juge international et du regard comparatiste d'une grande professionnelle allemande du droit. Pour ma part, j'ai siégé à la chambre commerciale de la Cour de cassation, après avoir été juge au Tribunal de première instance des Communautés européennes et avant d'avoir été élu juge à la Cour européenne des droits de l'homme. La richesse et la diversité de ces personnalités donnent une ambiance de travail particulièrement chaleureuse et dynamique. Au-delà des auditions, qu'elle veillera à concentrer sur des personnalités particulièrement reconnues, la commission a décidé de s'ouvrir largement aux suggestions que voudront lui faire tous ceux qui souhaiteront apporter leurs idées à ses travaux. Professionnels du droit, acteurs du monde économique et social, citoyens. Tous pourront lui transmettre des idées à l'adresse suivante : commission2030.courdecassation@justice.fr.

Toutefois, pour des raisons d'efficacité évidentes, j'insiste sur la règle impérative selon laquelle l'exposé de chaque contribution ne devra pas dépasser une page recto verso, se limitant aux principales idées suggérées, faute de quoi son analyse ne pourra pas être faite. Sous cette réserve, tous les envois seront examinés. La commission retiendra les suggestions qui lui paraîtront présenter de l'intérêt pour ses travaux et demandera alors à leurs auteurs de les développer par écrit et, si nécessaire, les invitera à une audition. Par ce procédé, la commission souhaite associer un vaste réseau de contributeurs à son travail de prospective. La date limite d'envoi de ces contributions est fixée au 31 mars 2021.

Quelles sont vos échéances et comment concevez-vous le rapport que la commission remettra aux chefs de la Cour de cassation ?

La commission a déjà tenu plusieurs réunions. Dans un premier temps, ses travaux porteront sur des analyses volontairement générales, pour s'orienter ensuite progressivement vers des pistes plus concrètes.

Le rapport final sera remis à la première présidente et au procureur général en septembre 2021. La commission envisage un document court, exprimant des positions claires et directes, développées si nécessaire par des annexes. Elle réfléchit à la possibilité de l'enrichir de divers documents numérisés et, après sa remise, de permettre à des acteurs extérieurs de le prolonger par des développements ultérieurs de nature scientifiques ou pédagogiques.